

CH HENRI MONDOR D' AURILLAC
PROGRAMME AUTORISÉ LE 20 FÉVRIER 2015



Centre Hospitalier Henri
Mondor d'Aurillac

HOPITAL CERTIFIÉ

L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE INTERVENANTE

Le programme d'éducation thérapeutique du patient en matière d'obésité est coordonné par le Dr DUBOSCLARD ;

Le programme d'éducation thérapeutique du patient en matière d'activité physique est coordonné par le Dr GERLES.

L'équipe éducative comprend :

- un éducateur sportif référent formé à l'éducation thérapeutique
- deux médecins du sport en appui technique si besoin
- une équipe pluridisciplinaire (endocrinologues, diététiciennes, psychologues, chirurgiens)

Le centre médico-sportif et l'hôpital de jour du Centre Hospitalier sont ouverts de 9H à 17H.

OBJECTIFS ET DURÉE DU PROGRAMME

Les objectifs du programme :

- Réduire les risques liés à l'obésité
- Faciliter la chirurgie bariatrique

Aider à la perte de poids et au maintien de la masse musculaire

Améliorer la qualité de vie des patients

Durée du programme : L'évaluation de l'atteinte des objectifs réalisée à 6 mois

POPULATION CIBLE DU PROGRAMME

Profil de patients concernés par le programme : patients pris en charge par l'équipe pluridisciplinaire de l'« Unité Obésité » du Centre Hospitalier Henri Mondor.

L'éducation thérapeutique à l'activité physique concerne donc tous les patients obèses.

DESCRIPTION DU PROGRAMME

L'éducation thérapeutique à l'activité physique du patient obèse est réalisée par un éducateur sportif.

Il est membre d'un groupe de professionnels médicaux et paramédicaux impliqués dans la prise en charge du patient obèse et l'évaluant au cours d'une journée à l'issue de laquelle une Réunion de Coordination de Pluridisciplinaire se réunit.

Pour le patient obèse, un contrat de sécurité est réalisé, basé sur :

- l'identification des symptômes d'essoufflements
- l'évaluation de sa condition physique : test de marche 6mns en terrain plat.

Un diagnostic éducatif est rédigé afin de mettre en accord les attentes du patient obèse et les besoins perçus. Ce diagnostic est basé sur la négociation avec le patient : personnalité du patient, identification des besoins, évaluation des potentialités, prise en compte des demandes et projets :

- dimension socioprofessionnelle
- dimension cognitive
- axe diététique
- axe activité physique

CH HENRI MONDOR D' AURILLAC
PROGRAMME AUTORISÉ LE 20 FÉVRIER 2015



Centre Hospitalier Henri
Mondor d'Aurillac

HOPITAL CERTIFIÉ

L'atelier d'activité physique émet une proposition de contenu qui peut être modulé en fonction des groupes de patients :

1/ Définir une activité physique adaptée dans le cadre de l'obésité :

- Déterminer les sources de dépenses énergétiques
- L'activité physique
- La thermogénèse post-prandiale
- Expliquer la grande variété des activités physiques.

2/ Différencier l'activité physique et la pratique d'un sport : Activité physique ou de la vie quotidienne.

En connaître l'intérêt dans la prise en charge de l'obésité : comprendre le bénéfice à attendre sur l'état de santé en général, la prévention primaire ou secondaire mais aussi sur l'amélioration des capacités motrices et l'équilibre, la lutte contre le déconditionnement à l'effort et la fatigue.

3/ Discuter des freins et de leur levier possible pour chacun des freins relevés.

4/ Mettre en place une activité physique adaptée : expliquer les principes de pratique d'une activité physique en toute sécurité et raisonnée

5/ Rappeler au patient les règles suivantes :

- Bien boire avant, pendant et après l'effort
- Choisir un équipement simple et confortable
- Respecter les règles de sécurité en fonction de l'environnement où s'effectue l'activité physique
- Mettre en œuvre des modifications de mode de vie. Intégrer une activité physique dans sa vie quotidienne.

Au final, un plan individualisé d'activité physique et de son suivi est établi en fonction des choix, de la présence d'infrastructures environnant le patient.

EVALUATION

L'évaluation de l'atteinte des objectifs est réalisée à chaque consultation pendant la durée du programme par une procédure d'évaluation personnalisée

L'évaluation de l'efficacité du programme est basée sur les indicateurs mentionnés en Annexe 10 du présent dossier de demande d'autorisation de programme d'éducation thérapeutique.

L'évaluation des compétences du patient est réalisée selon la même procédure et les résultats des tests effectués. Elle insiste plus particulièrement sur le ou les items priorisés par le patient.